

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 juin 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**Lettre datée du 13 juin 2012, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'État du Qatar est alarmé par l'escalade de la violence qu'il observe en République arabe syrienne, où les forces du régime et les milices qui lui sont fidèles font usage de la force contre le peuple syrien, peuple frère, et, en particulier, bombardent actuellement la ville centrale de Homs, où des dizaines de milliers de civils sont assiégés depuis des jours, privés d'eau et d'électricité. Ces actes menacent l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que la paix et la sécurité de l'ensemble de la région.

Face à ces violences qui ne sont que les derniers d'une série de crimes contre l'humanité, l'État du Qatar demande au Conseil de sécurité de faire preuve de courage et d'unité et, sans plus tarder, d'agir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité dans la région, mettre un terme à ces crimes et empêcher que la violence ne se propage à plus grande échelle, comme on a pu le voir dans d'autres situations, où la communauté internationale n'est pas intervenue à temps pour empêcher la guerre civile et les crimes de guerre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Meshal Hamad M. **Al-Thani**

